



SYNTHÈSE DES ENJEUX

# ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BALCONS DU DAUPHINÉ

2025



### Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

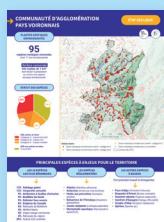
### Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

### Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

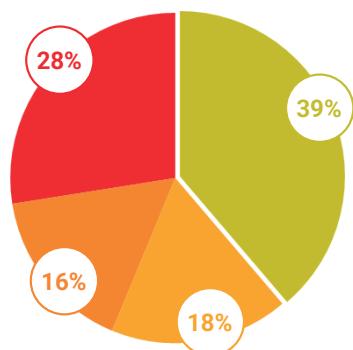
# 105

espèces exotiques recensées  
dont 25 non envahissantes

### Surface concernée

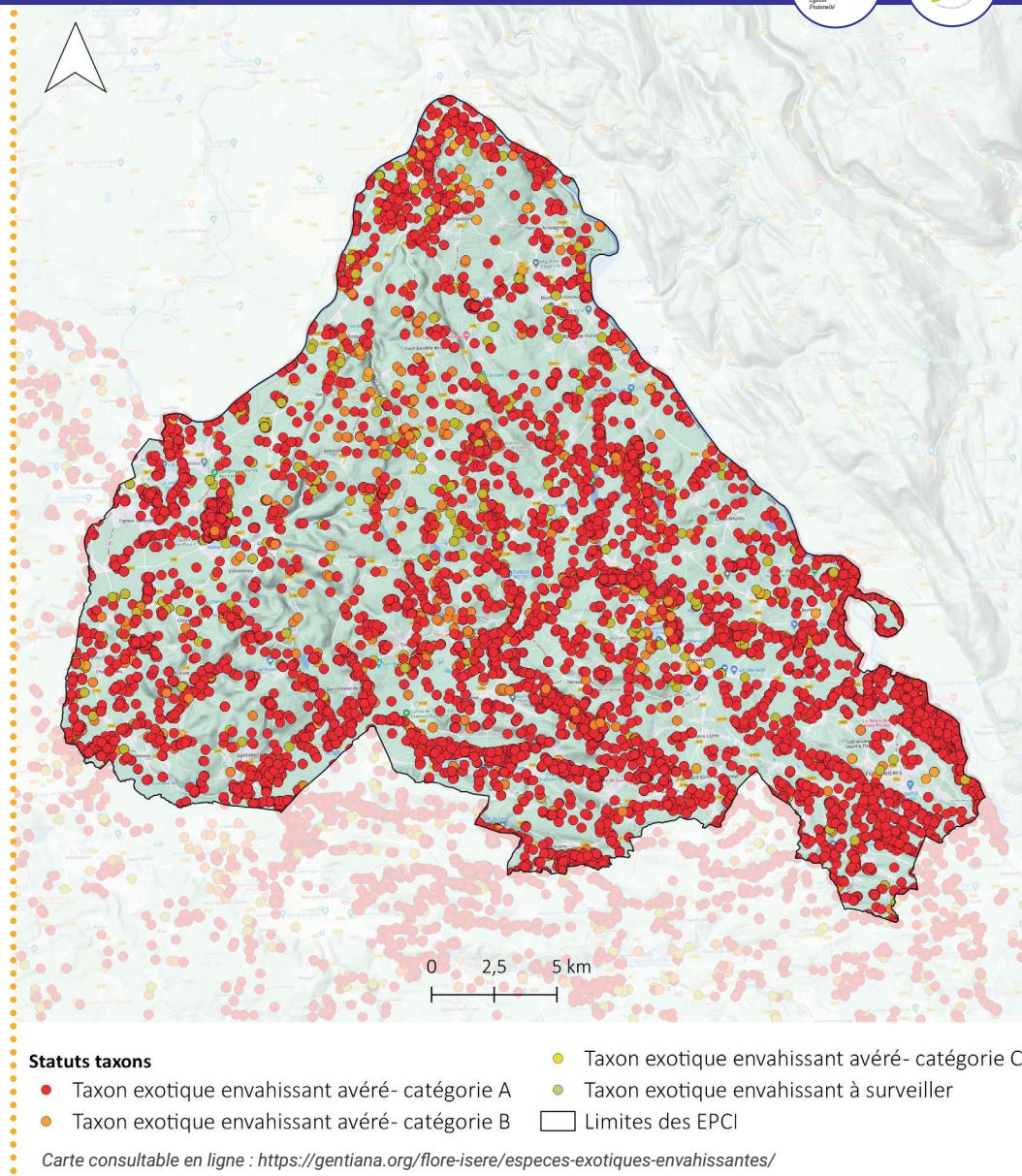
709 mailles de 1 km<sup>2</sup>  
dont 94,92 % présentant  
au moins une espèce  
exotique envahissante

### STATUT DES ESPÈCES



**EEE avérée en Isère**  
Catégorie A : impact très fort  
Catégorie B : impact fort  
Catégorie C : impact modéré

**EEE non avérée en Isère**  
À surveiller



## PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 15% Robinier faux-acacia
  - 14% Solidage géant
  - 12% Vergerette annuelle
  - 10% Ambroisie
  - 5% Érigéron du Canada
  - 4% Buddléia de David
  - 4% Renouée de Bohême
  - 3% Renouée du Japon
  - 3% Balsamine de l'Himalaya
  - 3% Vigne-vierge commune
  - 26% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

### LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
  - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
  - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
  - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
  - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

### LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
  - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
  - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
  - Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)
  - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



## ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

### ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs	Marais et rivière de l'Huert, le long de la Saye, de la Girine et du Rhône
Solidages ( <i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charamel, étang de Marsa, le Piarday, marais de la Léchère, marais de la Besseye, marais du Grand Plan, zone humide des Perrières, du Paradis, des Marais et de Carisieu, étang de Bas, tourbière de Marlieu, marais de Boulieu, marais de Sablonnières, vallée du Ver, le grand marais, RNR des Îles du Haut-Rhône, marais et rivière de l'Huert
Renouées ( <i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charamel, confluence Bourbre-Catelan, RNR des Îles du Haut-Rhône, marais de la Léchère, marais de la Besseye, le Piarday, étang de Marsa, vallée du Ver, étang de Vézéronce, les marais, bas-marais Gabo, le Vernay, lac de la Save, le Grand marais, étang de Mépieu, marais de Boulieu
<b>Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)</b>	Voir arrêté préfectoral	

### ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Buddléia de David ( <i>Buddleja davidii</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des Îles du Haut-Rhône, étang de Peysse, grand marais, tourbière de Marlieu, boisement humide de Fontenan, marais de la Besseye, étang de Charamel, étang de Marsa, étang de Chalignieu
<b>Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)</b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Vigne-vierge commune ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Confluence Bourbre-Catelan, vallée du Ver, les marais, RNR des Îles du Haut-Rhône, lac de la Save, étang de Mépieu, marais de la Besseye
Sorgho d'Alep ( <i>Sorghum halepense</i> )	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo ( <i>Acer negundo</i> )	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux et pelouses et coteaux secs	Envahissement très important sur la RNR des Îles du Haut-Rhône, zone humide de la terre du Piardet, marais de la Besseye, confluence Bourbre-Catelan
Balsamine de Balfour ( <i>Impatiens balfourii</i> )	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves	Ruisseau de la Verne, étang de la Salette, vallée du Ver

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
<b>ENVAHISSEMENT FAIBLE (&lt; 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓</b>		
Asters américains ( <i>Sympyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Les marais, ENS de la Save, étang de Lemps, ruisseau de Valancey
Sumac de Virginie ( <i>Rhus typhina</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Étang de Peysse, étang Bouvet, marais de Besseye et de Crucillieux
<b>Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>) ; Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)</b>	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Mare d'Olouise, marais de Boulieu, étang de Torjonas, marais de la Besseye, marais et rivière de l'Huert, la terre du Piardet, RNR des îles du Haut-Rhône
Brome sans arêtes ( <i>Bromopsis inermis</i> )	Peu de stations recensées : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Mousse cactus ( <i>Campylopus introflexus</i> )	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Présence sur le marais de Crucillieux et le lac d'Hières
Lampsane intermédiaire ( <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> )	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Sainfoin d'Espagne ( <i>Galega officinalis</i> )	Peu de stations recensées sur le territoire : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
<b>ACTIONS SECONDAIRES</b>		
Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc tenu ( <i>Juncus tenuis</i> )	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Étang de Mépieu, étang Marterin, étang de la Serre, le grand marais, marais de Crucillieux, étang de Charamel, étang de Marsa, étang de Chalignieu, marais de la Léchère
Phytolaque d'Amérique ( <i>Phytolacca americana</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Bas-marais Gabo, zone humides des marais et des rivoirettes, étang de Charamel, marais de la Léchère
Laurier-cerise ( <i>Prunus laurocerasus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt, zones humides	Étang du Carré, étang de la Léchère, les Bourbres, Chanisséa – les combes
Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Chêne rouge d'Amérique ( <i>Quercus rubra</i> )	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux	
Topinambour ( <i>Helianthus tuberosus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Symphorine à fruits blancs ( <i>Symphoricarpos albus</i> )	Surveiller son impact sur les milieux humides	RNR des îles du Haut-Rhône et le Grand Brotteau
Cotonéaster horizontal ( <i>Cotoneaster horizontalis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	2 stations recensées
Souchet robuste ( <i>Cyperus eragrostis</i> ), Souchet comestible ( <i>Cyperus esculentus</i> )	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	
Canne de Provence ( <i>Arundo donax</i> )	Surveiller la colonisation sur le territoire	À proximité du marais et rivière de l'Huert
Lampourde d'Italie ( <i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> ), Lampourde épineuse ( <i>Xanthium spinosum</i> )	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux. Renseigné actuellement surtout dans des milieux anthropiques remaniés	

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	8,60
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,28
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	7,19
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	5,64
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	44,99
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,42
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,09
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,55
Aster des jardins	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	A	0,71
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	6,91
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	13,68
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,26
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,42
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	18,34
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,28
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	3,24
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	1,41
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	1,27
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,28
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	7,33
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	8,74
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	19,89
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,14
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,14
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,42
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	1,41
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	2,82
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	12,27
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,42
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,14
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	1,83
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	7,19
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,42
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	7,05
Phytolaque en grappe de raisin	<i>Phytolacca acinosa</i> Roxb., 1832	C	0,14
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,71
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	15,80

Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,28
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	14,53
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	67,00
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,69
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	3,24
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	60,08
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	10,16
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,28
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	1,13
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,13
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	53,17
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,69

### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,71
Achillée à feuilles de crithme	<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	D1	0,14
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,14
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,28
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,42
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,41
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,14
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	1,27
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,96
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,55
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,71
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,28
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	2,40
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,14
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	2,12
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	8,74
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	4,51
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,97
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	16,64
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,42
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	7,05
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,99
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,56
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,83
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	7,48
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	3,67
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,28
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i> L., 1753	D2	0,28
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,42
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,54
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,71

## QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE  
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org)

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE  
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : [especes-exotiques-envahissantes.fr](http://especes-exotiques-envahissantes.fr)

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : [gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes](http://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes)

J'AI UNE INTERROGATION  
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : [www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore](http://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore)

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.  
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars  
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE  
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>